



Commune de ROQUETOIRE
50 PLACE DE LA MAIRIE
62120 ROQUETOIRE

ARRETE MUNICIPAL

Département

PAS-DE-CALAIS

Arrondissement

SAINT-OMER

Canton

AIRE-SUR-LA-LYS

Arrêté N° 36/09092025

**RESTRICTION DE CIRCULATION - INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT
RUE DE LA CHAPELLE ET RUE SAINT-VINOCQ**

Le Maire de la commune de ROQUETOIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par Monsieur Romain LIENARD représentant de l'entreprise COLAS, domiciliée à OUTREAU (62230) 15 rue René Cassin, qui doit réaliser une pose d'enrochement dans la rue Saint-Vinocq, et des travaux pour la gestion des eaux pluviales dans la rue de la Chapelle, du jeudi 11 au vendredi 19 septembre 2025, de 08h00 à 17h00, sous réserve des conditions météorologiques.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter le déroulement des travaux et prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1: La rue de la Chapelle et la rue Saint-Vinocq seront interdites à la circulation et le stationnement sera interdit à l'endroit des travaux.

Une déviation sera mise en place par la rue de Ligne et la rue du Cent-trois.

Article 2: Les panneaux de signalisation de travaux réglementaires seront apposés par les soins de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Roquetoire et toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

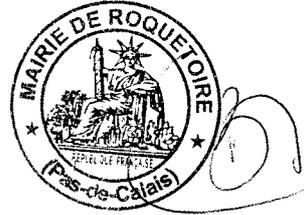
Article 4: Par dérogation, les dispositions de l'article 1 du présent arrêté, ne s'appliquent pas aux véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie, aux véhicules des services de Police, de Gendarmerie, d'intervention urgente (SMUR, SAMU, Médecins), aux véhicules de dépannages des services EDF et GDF.

Fait à : ROQUETOIRE

Le 09/09/2025

Copie est adressée à:

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Aire-sur-la-Lys,
- Mr Romain LIENARD, Sté COLAS chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Maire, Véronique BOIDIN

Signature et cachet